

Commune mixte de Lajoux



RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2025

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
 - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
 - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier annexé au présent rapport.

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1. Introduction	3
2. Synthèse.....	4
3. Quotité d'impôt et taxes communales.....	5
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2	8
5. Résultats.....	9
6. Compte de résultats.....	13
7. Compte des investissements	24
8. Annexes aux budgets	29
9. Proposition du Conseil communal	33
10.Approbation du budget.....	34

1. Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

- 1) l'annualité :**
l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civil ;
- 2) la spécialité :**
les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;
- 3) l'exhaustivité :**
l'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financement spéciaux ou autres ;
- 4) le produit brut :**
les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;
- 5) la comparabilité :**
les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparable entre eux et au cours de l'année ;
- 6) la permanence :**
les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;
- 7) la continuité :**
les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la commune.

En application de l'article 16, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes² :

Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.

² RSJU 190.611

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Lors de l'exercice 2025, les règlements suivants seront applicables en cas de validation par l'assemblée communale du 18 décembre 2024 :

- Règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES)
- Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

b) La quotité d'impôt prévue (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pas de modification au niveau de la quotité, elle est proposée inchangée à 2.20. Les bons résultats des dernières années ont permis de réduire la dette avec des entrées plus importantes de liquidités. La péréquation financière a fortement diminué, passant de 316.7k en 2021 à 27.6k pour le budget sous revue. Des investissements importants restent à effectuer dans les prochaines années, si possible sans trop augmenter la dette par habitant déjà élevée pour la Commune mixte de Lajoux.

c) Les investissements et les projets importants

Pour la mise en route du projet de réfection des chemins agricoles, un budget de 120k sera nécessaire pour les honoraires du bureau d'ingénieurs, la campagne d'analyses de la pollution des enrobés existants et les mesures des HAP et les mesures avec le camion déflectographe. En cas d'acceptation par l'assemblée, des travaux pourraient commencer cet automne (200k).

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Le découvert de financement de 89.2k devrait faire très légèrement augmenter la dette communale.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Diminution des capitaux propres compte tenu de la perte budgétée. Les fonds propres restent néanmoins importants (516.7k), tout comme les réserves de politique budgétaires (550k).

f) Appréciation du Conseil communal

Le service des contributions prévoit pour l'année 2025 des rentrées moins importantes que 2023, notamment pour les personnes physiques. Avec des répartitions de charges en constante augmentation, il est difficile de réaliser un budget bénéficiaire sans miser sur des rentrées fiscales plus importantes, comme lors des derniers exercices. Le nombre d'habitants est en constante augmentation, ce qui indique que le village reste attractif. Comme il n'y a toujours pas eu d'exercice bouclé pour les nouveaux règlements des eaux, ils bouclent à l'équilibre. Dès le bouclage 2024, nous verrons plus clairement si les taxes calculées couvrent les dépenses.

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Le budget 2025 est présenté avec une quotité d'impôt de : 2.20 points

3.2 Taxes communales

Le budget 2025 est présenté avec les taxes communales suivantes :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

- a) Taxe de raccordement 0.00 francs
b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m³ (selon volume annuel)

Volume annuel m ³ /an	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	3.00
56 à 500	2.80
501 à 1'000	2.65
1'001 à 3'000	2.50
3'000 à 5'000	2.30
Plus de 5'000	2.15

- c) Taxe de base (selon volume annuel)

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an
0 à 55	195.-
56 à 500	205.-
501 à 1'000	285.-
1'001 à 3'000	455.-
3'000 à 5'000	955.-
Plus de 5'000	1'790.-

- d) Taxe de location des compteurs 0.00 francs

3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux :

- a) Taxe de raccordement 8 % de la valeur officielle
- b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m³ (selon volume annuel)

Volume annuel m ³	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	3.40
56 à 500	3.20
501 à 1'000	2.95
1'001 à 3'000	2.70
3'000 à 5'000	2.45
Plus de 5'000	2.25

c) Taxe de base

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an
0 à 55	155.-
56 à 500	170.-
501 à 1'000	290.-
1'001 à 3'000	530.-
3'000 à 5'000	1'245.-
Plus de 5'000	2'440.-

3.2.3 Taxes des déchets (1, 3 et 7 1x taxe de base ; 2, 4 et 8 3x taxe de base ; 6 2x taxe de base ; 5 5x taxe de base) :

- a) Taxe de base 90.00 francs
 - 1) personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité
 - 2) résidences secondaires
 - 3) indépendants, entreprises de services, petite industrie et petits commerces
 - 4) grandes entreprises commerciales et industrielles
 - 5) établissements publics (hôpital ; restaurants ; colonies ; MdO)
 - 6) entreprises agricoles
 - 7) les écuries privées
 - 8) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux

3.2.4 Taxes de séjour :

- a) Taxe de séjour (résidence secondaire achetée) 450.00 francs
- b) Taxe de séjour (résidence secondaire louée) 300.00 francs
- c) Taxe de séjour par nuitée et par personne 1.00 francs
- d) Taxe de séjour par nuitée et par personne (colonies de vacances) 0.50 francs

3.2.5 Taxes inhumations :

a) Tombe (résident)	600.00 francs	Tombe (externe)	1 300.00 francs
b) Urne (résident)	200.00 francs	Urne (externe)	600.00 francs
c) Urne s/tombe existante	50.00 francs	Urne s/tombe ex. (ext.)	180.00 francs
d) Jardin du souvenir	100.00 francs	Jardin souv. (+plaque)	200.00 francs

3.2.6 Taxe immobilière :

a) Taxe immobilière (base : VO)	1.50 %
---------------------------------	--------

3.2.7 Taxe cadastrale :

a) Taxe cadastrale (base : VO)	0.10 %
--------------------------------	--------

3.2.8 Autres taxes causales réglementaires :

a) Taxe des chiens	90.00 francs
b) Taxe de pompe (base : impôt d'état)	5.00%
c) Taxe des chemins (résidence principale)	30.00 francs
d) Taxe des chemins (résidence secondaire)	100.00 francs
e) Taxe communale pour la gestion des eaux de surface (base : VO)	0.10 %

4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

4.1 Généralités

Le budget 2025 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018.

4.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

4.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

4.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

5. Résultats

5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultats	-38'985.00	-40'185.00	11'165.65
900	Compte général	-61'865.00	-44'725.00	3'071.68
901	Clôture des financements spéciaux	22'880.00	4'540.00	8'093.97
400	Impôts directs, personnes physiques	1'677'200.00	1'614'090.00	1'947'245.34
401	Impôts directs, personnes morales	107'700.00	104'650.00	56'189.50
4021	Impôts fonciers	184'300.00	133'000.00	191'185.65
5 ./. 6	Investissements nets	340'000.00	136'000.00	215'265.97

5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'504'000.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'314'235.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-189'765.00
34	Charges financières	71'260.00
44	Revenus financiers	222'040.00
	Résultat provenant de financement	150'780.00
	Résultat opérationnel	-38'985.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
	Résultat total, compte de résultats	-38'985.00

5.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	340'000.00
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	340'000.00

5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	-38'985.00
33	+ Amortissement du patrimoine administratif	245'650.00
35	+ Attributions aux financements spéciaux	44'150.00
45	- Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	+ Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+ Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+ Amortissements des subventions des investissements	-
389	+ Attributions aux capitaux propres	-
4490	- Revalorisation du patrimoine administratif	-
489	- Prélèvement sur les capitaux propres	-
	Autofinancement (Cash flow)	250'815.00
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	340'000.00
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	-89'185.00

Commentaires :

Les investissements prévus pour l'année 2025 (340k) ne devraient pas être couverts par le cash-flow (autofinancement). Les dettes devraient dès lors légèrement augmenter pour le prochain exercice.

5.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (710) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	218'450.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	223'950.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	5'500.00
34	Charges financières	5'500.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-5'500.00
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	-

Commentaires :

Le financement spécial de l'approvisionnement en eau se base sur un équilibre entre les revenus et les charges. Comme le résultat du premier exercice après la révision du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) n'est pas encore connu, les chiffres budgétés l'année dernière ont été gardés avec quelques modifications dans les imputations.

5.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	142'100.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	159'100.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	17'000.00
34	Charges financières	17'000.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-17'000.00
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.20 / 90110.20	Résultat total, compte de résultats	-

Commentaires :

Le financement spécial de l'assainissement des eaux suit la même logique que l'approvisionnement en eau. Dès l'année prochaine, nous connaîtrons si les revenus suffisent pour absorber les charges.

5.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	79'680.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	83'100.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	3'420.00
34	Charges financières	250.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-250.00
	Résultat opérationnel	3'170.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	Résultat total, compte de résultats	3'170.00

Commentaires :

En ce qui concerne la gestion des déchets, un excédent de produits est espéré pour l'année prochaine. La diminution des coûts permet de faire baisser la taxe de 10% avec une base qui passe de CHF 100 à CHF 90.

5.8 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface (741) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	2'500.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	8'800.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	6'300.00
34	Charges financières	250.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-250.00
	Résultat opérationnel	6'050.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.92 / 90110.92	Résultat total, compte de résultats	6'050.00

Commentaires :

Premier exercice pour le service autofinancé des eaux de surface. L'Office de l'environnement a imposé à la Commune de Lajoux un règlement des eaux de surface, qui sera en vigueur dès l'exercice 2025. Comme il n'y a pas de charges importantes liées, il a été décidé de mettre la taxe au minimum, soit 0.1 % de la valeur officielle des bâtiments.

5.9 Résultat financement spécial « Chemins ruraux (AF) (812) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	33'520.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	43'500.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	9'980.00
34	Charges financières	4'500.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-4'500.00
	Résultat opérationnel	5'480.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.94 / 90110.94	Résultat total, compte de résultats	5'480.00

Commentaires :

Le règlement des chemins ruraux était déjà en vigueur, mais uniquement traité en tant que financement spécial depuis l'exercice 2023. Pour le prochain, les dépenses devraient être plus faibles que les revenus, mais les charges financières vont augmenter les prochaines années.

5.10 Résultat du financement spécial « SIS (150) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	48'670.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	48'800.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	130.00
34	Charges financières	20.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-20.00
	Résultat opérationnel	110.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.91 / 90110.91	Résultat total, compte de résultats	110.00

Commentaires :

Pour le Service d'incendie et de secours (SIS), les revenus d'exploitation seront légèrement supérieurs aux charges, il y aura donc un excédent de revenus, mais très proche de l'équilibre.

5.11 Résultat du financement spécial « Energie (7696) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	18'820.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	18'820.00
34	Charges financières	10'750.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-10'750.00
	Résultat opérationnel	8'070.00
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.70 / 90110.70	Résultat total, compte de résultats	8'070.00

Commentaires :

Le 6 juin 2024, le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité a été accepté. A ce jour, seules les charges financières liées à l'assainissement en LED de l'éclairage public et le remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire peuvent compenser les revenus d'exploitation. La taxe prélevée par BKW s'élève à 1 ct par kWh.

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	542'680.00	-	508'560.00	-	521'343.35	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	791'920.00	-	798'640.00	-	880'760.37	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	245'650.00	-	222'090.00	-	343'843.12	-
34 Charges financières	71'260.00	-	92'710.00	-	72'852.00	-
35 Attributions aux financements spéciaux	44'150.00	-	64'430.00	-	6'587.00	-
36 Charges de transfert	1'879'600.00	-	1'803'210.00	-	1'805'674.08	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	371'205.37	-
3 Total des charges	3'575'260.00	-	3'489'640.00	-	4'002'265.29	-

REVENUS	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	2'095'600.00	-	1'960'640.00	-	2'334'085.49
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	638'420.00	-	678'950.00	-	735'045.57
43 Revenus divers	-	2'600.00	-	4'800.00	-	2841.11
44 Revenus financiers	-	222'040.00	-	194'760.00	-	186'271.63
45 Prélèvements sur les financements spéci.	-	-	-	-	-	46371.15
46 Revenus de transfert	-	577'615.00	-	610'305.00	-	708'810.59
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	5.40
4 Total des produits	-	3'536'275.00	-	3'449'455.00	-	4'013'430.94

CLÔTURE	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	22'880.00	61'865.00	4'540.00	44'725.00	28'267.44	17'101.79
9 Comptes de clôture	22'880.00	61'865.00	4'540.00	44'725.00	28'267.44	17'101.79

Commentaires :

Les charges de personnel augmentent légèrement mais les ETP restent à 4.05. L'augmentation provient de l'indexation des salaires et des charges sociales de 2% pour env. 20k. Comme l'échelle des traitements n'est connue qu'en début d'année 2025, nous avons été prudents. Les charges de biens, services et autres charges devraient rester stables par rapport au dernier budget. Les principales différences proviennent des immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (+24.1k), les prestations de services de tiers (-11.7k) et l'entretien des biens mobiliers et immobiliers du patrimoine administratif (PA) (-10.2k). Les amortissements vont légèrement augmenter par rapport au dernier budget (+23.5k) principalement à cause de la nouvelle SNEP (+27.2k). Les charges financières devraient baisser si les taux restent comme actuellement. Les dettes récemment arrivées à échéance avaient été remplacées par du court terme, ce qui a permis de les maintenir à des taux intéressants et maintenant de les baisser. Les attributions aux financements spéciaux baissent avec l'augmentation des amortissements sur la nouvelle SNEP, les attributions aux fonds de maintien de la valeur étant diminués des amortissements et des intérêts. Les charges de transferts continuent d'augmenter avec l'augmentation des coûts et de la population. Les revenus fiscaux planifiés sont en hausse par rapport au budget précédent, mais en baisse par rapport au réel 2023 qui avaient vu de grandes augmentations pour les années antérieures. Baisse des taxes prévue avec le transfert en impôts fonciers de la taxe des chemins (-43.5k). Les revenus financiers devraient augmenter avec les dernières ventes réalisées sur des terrains communaux. Il y aura une diminution des revenus de transferts avec la baisse importante de la péréquation financière (-60.3k).

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	354'550.00	36'230.00	344'480.00	34'000.00	352'972.95	42'364.80
Excédent de produits/charges	-	318'320.00	-	310'480.00	-	310'608.15
1 Ordre et sécurité publics - défense	65'170.00	63'610.00	67'850.00	63'700.00	76'329.23	78'970.30
Excédent de produits/charges	-	1'560.00	-	4'150.00	2'641.07	-
2 Formation	1'157'750.00	212'925.00	1'133'690.00	215'465.00	1'118'946.96	199'629.06
Excédent de produits/charges	-	944'825.00	-	918'225.00	-	919'317.90
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	175'260.00	25'530.00	168'370.00	25'650.00	170'580.53	31'125.66
Excédent de produits/charges	-	149'730.00	-	142'720.00	-	139'454.87
4 Santé	4'620.00	-	5'420.00	-	3'866.99	-
Excédent de produits/charges	-	4'620.00	-	5'420.00	-	3'866.99
5 Prévoyance sociale	801'040.00	188'350.00	755'760.00	164'630.00	745'937.55	157'128.50
Excédent de produits/charges	-	612'690.00	-	591'130.00	-	588'809.05
6 Traffic et télécommunication	316'920.00	145'910.00	357'480.00	212'810.00	364'255.57	187'156.65
Excédent de produits/charges	-	171'010.00	-	144'670.00	-	177'098.92
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	549'790.00	497'770.00	533'420.00	466'750.00	510'791.56	482'514.35
Excédent de produits/charges	-	52'020.00	-	66'670.00	-	28'277.21
8 Economie publique	163'010.00	188'780.00	138'460.00	149'820.00	293'005.26	317'694.55
Excédent de produits/charges	25'770.00	-	11'360.00	-	24'689.29	-
9 Finances et impôts	63'380.00	2'292'385.00	48'600.00	2'220'705.00	438'302.03	2'578'404.76
Excédent de produits/charges	2'229'005.00	-	2'172'105.00	-	2'140'102.73	-
Totaux	3'651'490.00	3'651'490.00	3'553'530.00	3'553'530.00	4'074'988.63	4'074'988.63

Commentaires :

0 – Administration générale : Coûts en légère hausse par rapport au budget 2024 et à l'exercice 2023. Les ETP restent à 1.80 mais les charges augmentent légèrement. Une augmentation des honoraires informatiques est à prévoir avec la mise en place de plusieurs nouvelles facturations.

1 – Ordre et sécurité publics – défense : Excédent de charges semblable aux prévisions du budget précédent. Les comptes sont proches de l'équilibre puisque les émoluments communaux couvrent les coûts pour le contrôle des habitants et la police des constructions. Le SIS La Courtine boucle quasiment à l'équilibre et les taxes cadastrales compensent les coûts cantonaux et des géomètres.

2 – Formation : Augmentation importante prévue pour la formation. Les coûts du cercle scolaire restent stables malgré l'achat de nouveaux ordinateurs. Pour les répartitions des coûts du canton, ils sont presque tous en augmentation ; enseignement du primaire (+7.5k), secondaire (+15.6k) et écoles spécialisées (+14.3k)

3 – Culture – Sports – Loisirs – Eglises : Légère augmentation des coûts, notamment pour la Maison des Œuvres (+12.2k). Certaines améliorations seront apportées (2.5k) et les amortissements ont été budgété sur une durée de 25 ans, alors qu'il est possible de les amortir sur 33 ans depuis l'année dernière.

4 – Santé : Coûts stables. Les refacturations des infirmières scolaires représentent les 2/3 des charges.

5 – Prévoyance sociale : Coûts en augmentation comparés au budget précédent. Quasiment toutes les rubriques sont en hausse, AVS et survivants (+6.1k), famille et jeunesse (+2.8k), chômage (-3.6k) et aide sociale et asile (+16.4k) dans le détail.

6 – Traffic et télécommunications : Coûts similaires à l'exercice 2023 mais en hausse par rapport au budget précédent. Les coûts de la circulation routière augmentent (+24.8k), tout comme l'éclairage public (+9.1k), où les redevances encaissées par BKW (-19.3k) sont comptabilisées. La consommation d'électricité et l'entretien sont en forte baisse avec l'assainissement de l'éclairage en LED (-11.7k pour l'électricité et -3.4k pour l'entretien par rapport à 2023).

7 – Protection de l'environnement – aménagement du territoire : Le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) ont été constitués afin d'être à l'équilibre. Comme la première année n'a pas encore été clôturée, nous avons reconduit ces budgets avec quelques modifications d'imputations, mais avec le même résultat. La gestion des déchets reste bénéficiaire malgré la baisse des taxes. Dans les autres rubriques, le nouveau financement spécial de la gestion des cours d'eaux amène un excédent de produits de 6k, tout comme la redevance à vocation énergétique qui boucle avec un bénéfice de 8.1k. Peu de modifications pour les autres rubriques.

8 - Economie publique : Amélioration du budget de l'agriculture (+10k) avec la suppression de la contribution au GLM de 5k, ainsi que la suppression d'une imputation interne du personnel communal de 4.2k. Excédent de produits pour l'entretien des routes agricoles. Les coûts importants prévus l'année prochaine et les suivantes vont néanmoins rapidement venir charger cette rubrique. La sylviculture prévoit un léger bénéfice de 1.6k qui nous paraît prudent.

9 – Finances – Impôts : Les revenus des personnes physiques augmentent par rapport au dernier budget (+57.4k) mais sont en forte baisse par rapport à l'exercice 2023 (-263.4k) ou des corrections sur les revenus de +210k avaient été apportées sur les exercices antérieurs et +101k sur la fortune pour les mêmes périodes. Les revenus des personnes morales restent stables par rapport au dernier budget, cependant en forte augmentation comparés au dernier exercice comptable (+53k). Les autres impôts sont en augmentation avec les taxes immobilières (+7k) et les impôts sur gains en capital (+15k). Ces derniers sont très élevés ces dernières années avec la part importante de la population qui arrive à la retraite et qui prend tout ou partie de sa prévoyance professionnelle en capital. Pour la péréquation financière, elle va baisser pour la cinquième année d'affilée, cette fois-ci de 60.3k. Les revenus des biens mobiliers et immobiliers du patrimoine financier vont augmenter avec la vente de deux terrains communaux s'ils sont acceptés en assemblée communale.

6.3 Compte de résultats

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	354,550.00	36,230.00	344,480.00	34,000.00	352,972.95	42,264.80
01	Législatif et exécutif	46,100.00	318,320.00	45,330.00	310,480.00	310,608.15	310,608.15
011	Législatif	7,130.00		6,260.00		34,223.43	203.00
0110	Assemblée communale	1,080.00		1,260.00		3,054.18	
0116	Votations et élections	6,050.00		4,900.00		631.50	
012	Exécutif	37,970.00		39,070.00		2,422.68	
0120	Conseil communal	36,770.00		38,770.00		31,169.25	203.00
0121	Commissions communales	1,200.00		300.00		30,689.25	203.00
02	Services généraux	309,450.00	36,230.00	299,150.00	34,000.00	318,749.52	42,161.80
022	Services généraux et autres services	280,120.00	36,230.00	269,920.00	34,000.00	289,813.87	41,581.62
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	280,120.00	36,230.00	269,920.00	34,000.00	289,813.87	41,581.62
029	Immeubles administratifs	29,330.00		29,230.00		28,935.65	580.18
0290	Administration	29,330.00		29,230.00		28,935.65	580.18
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	65,170.00	63,610.00	67,850.00	63,700.00	76,329.23	78,970.30
14	Questions juridiques		1,560.00		4,150.00	2,641.07	
140	Questions juridiques	13,840.00	14,810.00	14,920.00	13,200.00	12,195.30	15,210.75
1400	Administration	13,840.00	14,810.00	14,920.00	13,200.00	12,195.30	15,210.75
1401	Gestion du cadastre - mensuration officielle	8,040.00	6,010.00	8,420.00	5,200.00	5,898.30	6,017.90
15	Service d'incendie et de secours (SIS)	5,800.00	8,800.00	6,500.00	8,000.00	6,297.00	9,192.85
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	48,690.00	48,800.00	50,280.00	50,500.00	61,517.85	63,759.55
1503	Service d'incendie et de secours (SIS) intercommunal	48,690.00	48,800.00	50,280.00	50,500.00	61,517.85	63,759.55
16	Défense	2,640.00		2,650.00		2,616.06	

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
161	Défense militaire	60.00		60.00		60.00	
1610	Administration	60.00		60.00		60.00	
162	Défense civile	2,580.00		2,590.00		2,556.08	
1620	Administration	2,580.00		2,590.00		2,556.08	
2	FORMATION						
	1,157,750.00	212,925.00	1,133,690.00	215,465.00	1,118,946.96	199,629.06	
21	Scolarité obligatoire						
	1,029,120.00	212,925.00	1,019,110.00	215,465.00	1,007,947.95	199,629.06	
212	Degré primaire	698,270.00	210,665.00	697,870.00	207,065.00	697,638.64	197,595.86
2120	Administration - Cercle scolaire	68,550.00	32,480.00	61,850.00	26,140.00	60,953.10	26,942.35
2122	Enseignement du degré primaire	373,820.00		366,340.00		375,318.30	
2125	Transport - Cercle scolaire	124,400.00	124,105.00	124,730.00	124,435.00	112,984.96	112,837.01
2126	Bâtiments - Cercle scolaire - LX et GZ	131,500.00	54,080.00	144,950.00	56,490.00	148,382.28	57,816.50
213	Degré secondaire I	328,550.00	2,260.00	319,130.00	8,400.00	308,154.70	2,033.20
2130	Administration	102,970.00		95,540.00		70,376.70	
2132	Enseignement du secondaire I	217,850.00		215,740.00		229,989.57	
2135	Transport	7,730.00		7,850.00		7,788.43	
2138	Locaux école ménagère (bâtiment école primaire)		2,260.00		2,000.00		2,033.20
219	Autres fonctions de la scolarité obligatoire	2,300.00		2,110.00		2,154.61	
2199	Autres fonctions de la scolarité obligatoire	2,300.00		2,110.00		2,154.61	
22	Ecoles spécialisées	118,930.00		104,680.00		101,299.01	
220	Enseignement spécialisé	118,930.00		104,680.00		101,299.01	
2202		118,930.00		104,680.00		101,299.01	
25	Autres fonctions de la formation	9,700.00		9,900.00		9,700.00	
299	Formation non mentionnée ailleurs	9,700.00		9,900.00		9,700.00	

Compte	Libellé		Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
2990	Administration		9,700.00	9,900.00	9,900.00	9,700.00	9,700.00	9,700.00
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES		175,260.00	25,530.00	168,370.00	25,650.00	170,580.53	31,125.66
32	Autres fonctions de la culture		127,360.00	25,530.00	117,070.00	25,650.00	142,720.00	139,454.87
321	Bibliothèques et médiathèques		11,930.00		12,140.00		127,228.63	31,125.66
3210	Prestations et activités Bibliobus		11,930.00		12,140.00		12,130.00	
322	Musique et théâtre		1,850.00		1,600.00		1,800.00	
3222	Musique		1,850.00		1,600.00		1,800.00	
329	Autres fonctions de la culture		113,580.00	25,530.00	103,330.00	25,650.00	113,298.63	31,125.66
3294	Manifestations, échanges, séjours et camps		6,410.00		9,370.00		7,407.64	
3298	Maison des Oeuvres - Frais d'exploitation		102,930.00	25,530.00	90,810.00	25,650.00	102,778.95	31,125.66
3299	Autres fonctions de la culture		4,240.00		3,150.00		3,112.00	
34	Sports et loisirs		46,480.00		49,750.00		41,858.25	
341	Sports		43,700.00		46,300.00		39,122.50	
3411	Contributions au centre de loisirs CL		42,000.00		45,000.00		37,472.50	
3419	Autres fonctions des sports		1,700.00		1,300.00		1,650.00	
342	Loisirs		2,780.00		3,450.00		2,735.75	
3420	Administration		2,780.00		3,450.00		2,735.75	
35	Eglises et affaires religieuses		1,420.00		1,550.00		1,493.65	
350	Eglises et affaires religieuses		1,420.00		1,550.00		1,493.65	
3500	Administration		1,420.00		1,550.00		1,493.65	
4	SANTE		4,620.00		5,420.00		3,866.99	
43	Promotion de la santé et prévention		4,020.00		3,820.00		3,266.99	

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits
432	Lutte contre les maladies	140.00		140.00		140.00	135.00
4321	Finances et comptabilité	140.00		140.00		140.00	135.00
433	Service médical et dentaire scolaire	3,880.00		3,680.00		3,131.99	3,131.99
4333	Médecin et infirmière scolaires	3,130.00		2,930.00		3,131.99	3,131.99
4335	Dentiste scolaire	750.00		750.00		750.00	
49	Autres fonctions et prestations de la santé publique	600.00		1,600.00		600.00	
490	Autres fonctions et prestations de la santé publique	600.00		1,600.00		600.00	
4908	Immeubles, locaux, install., équipements et biens mobiliers	600.00		1,600.00		600.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE						
53	Vieillesse et survivants	250,570.00	2,500.00	244,500.00	2,500.00	240,671.35	2,510.00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6,150.00	2,500.00	6,150.00	2,500.00	6,147.40	2,510.00
5310	Administration	6,150.00	2,500.00	6,150.00	2,500.00	6,147.40	2,510.00
532	Prestations complémentaires (AVS)	237,420.00		231,750.00		228,178.00	
5322	Prestations complémentaires (AVS)	237,420.00		231,750.00		228,178.00	
533	Prestations pour retraités	7,000.00		6,600.00		6,345.95	
5332	Prestations pour retraités	7,000.00		6,600.00		6,345.95	
54	Famille et jeunesse	7,000.00		300.00		3,900.00	3,751.40
545	Prestations pour familles	7,000.00		300.00		3,900.00	3,751.40
5453	Prestations pour familles	4,000.00		300.00		2,900.00	3,751.40
5455	Crèches et garderies	3,000.00		1,000.00			
55	Chômage	17,070.00				20,800.00	16,057.00
559	Autres prestations de chômage	17,070.00				20,800.00	16,057.00
5592	Autres prestations de chômage	17,070.00				20,800.00	16,057.00

Compte	Libellé	Budget		2025		Budget		2024		Comptes		2023 Produits
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
57	Aide sociale et asile	526,400.00	185,550.00	486,560.00	162,130.00	485,457.80	154,618.50					
572	Aides économiques	182,650.00	2,100.00	159,500.00	3,800.00	156,356.35	1,885.00					
5722	Aides sociales	180,500.00		155,500.00		154,561.60						
5723	Aides économiques libres	2,150.00	2,100.00	4,000.00	3,800.00	1,794.75	1,885.00					
573	Politique en matière d'asile et de réfugiés	50.00						50.00				
5730	Politique en matière d'asile et de réfugiés	50.00						50.00				
579	Autres assistances de l'aide sociale	343,700.00	183,450.00	327,060.00	158,330.00	329,051.45	152,733.50					
5792	Autres assistances sociales	3,000.00		2,550.00		2,865.00						
5799	Autres fonctions des autres assistances de l'aide sociale	340,700.00	183,450.00	324,510.00	158,330.00	326,186.45	152,733.50					
6	TRAFIGC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	316,920.00	145,910.00	357,480.00	212,810.00	364,255.57	187,156.65					
61	Circulation routière	171,010.00		144,670.00		144,670.00						
615	Routes communales	304,190.00	145,910.00	346,250.00	212,760.00	338,663.37	185,399.00					
6150	Administration	221,400.00	105,900.00	248,740.00	157,400.00	232,953.06	121,934.40					
6156	Signalisation et éclairage public	29,460.00	15,180.00	42,640.00	37,500.00	56,288.72	38,709.40					
6157	Entretien des routes (déneigements)	42,500.00	24,830.00	42,950.00	17,860.00	32,555.74	24,755.20					
6158	Immeubles, locaux, installations, équipements et biens mob.	10,830.00		11,920.00		16,864.85						
62	Transports publics	12,730.00		11,230.00		12,668.20						
622	Trafic régional et d'agglomération	12,730.00		11,230.00		12,668.20						
6223	Trafic régional et d'agglomération	12,730.00		11,230.00		12,668.20						
64	Télécommunications					50.00	12,924.00					
640	Télécommunications					50.00	12,924.00					
6403	Télécommunications					50.00	12,924.00					

Compte	Libellé			Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TEI									
7		549,790.00	497,770.00	533,420.00	466,750.00	510,791.56	482,514.35		
71	Approvisionnement en eau	52,020.00	66,670.00	223,950.00	223,950.00	223,950.00	214,366.54	28,277.21	205,808.30
710	Approvisionnement en eau	223,950.00	223,950.00	223,950.00	223,950.00	223,950.00	214,366.54	205,808.30	205,808.30
7100	Administration	223,950.00	223,950.00	223,950.00	223,950.00	223,950.00	214,366.54	205,808.30	205,808.30
72	Assainissement des eaux	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	195,550.55	187,008.45	
720	Assainissement des eaux	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	195,550.55	187,008.45	
7200	Administration	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	159,100.00	195,550.55	187,008.45	
73	Gestion des déchets	79,930.00	83,100.00	76,380.00	80,700.00	63,863.54	86,817.60		
730	Déchets	79,930.00	83,100.00	76,380.00	80,700.00	63,863.54	86,817.60		
7300	Administration	79,930.00	83,100.00	76,380.00	80,700.00	63,863.54	86,817.60		
74	Aménagements	2,750.00	3,800.00	250.00	250.00	218.84			
741	Corrections des eaux de surface	2,750.00	3,800.00	250.00	250.00	218.84			
7413	Corrections de cours d'eau (îles, rives et berges)	2,750.00	3,800.00	250.00	250.00	218.84			
75	Protection des espèces et du paysage			200.00	200.00	580.50			
750	Protection des espèces et du paysage			200.00	200.00	580.50			
7509	Autres fonctions de la protection des espèces et du paysage			200.00	200.00	580.50			
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	10,750.00	18,820.00						
769	Lutte contre la pollution de l'environnement	10,750.00	18,820.00						
7696	Consommation électrique et efficacité énergétique	10,750.00	18,820.00						
77	Autres fonctions de la protection de l'environnement	13,310.00	4,000.00	13,540.00	3,000.00	11,192.84	2,880.00		
771	Cimetières et crématoires	11,310.00	4,000.00	11,540.00	3,000.00	9,215.89	2,880.00		
7710	Administration	11,310.00	4,000.00	11,540.00	3,000.00	9,215.89	2,880.00		
779	Autres fonctions de protection de l'environnement	2,000.00		2,000.00		1,976.95			

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
7795	Toilettes pour chiens	2,000.00		2,000.00		1,976.95	
79	Aménagement du territoire	60,000.00		60,000.00		25,018.75	
790	Aménagement du territoire	60,000.00		60,000.00		25,018.75	
7900	Administration	45,000.00		50,000.00		27,025.15	
7905	Promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti	15,000.00		10,000.00		-2,006.40	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	163,010.00	188,780.00	138,460.00	149,820.00	293,005.26	317,694.55
81	Agriculture	25,770.00		11,360.00		24,689.29	
811	Administration, exécution et contrôle	55,420.00	87,480.00	27,150.00	43,880.00	63,434.83	87,524.70
8110	Administration agriculture	17,400.00	43,980.00	27,150.00	43,880.00	19,771.68	43,863.00
812	Améliorations structurelles	17,400.00	43,980.00	27,150.00	43,880.00	19,771.68	43,863.00
8120	Administration améliorations structurelles	38,020.00	43,500.00			43,663.15	43,661.70
82	Sylviculture	98,460.00	100,300.00	104,410.00	104,740.00	225,362.73	229,109.45
820	Sylviculture	98,460.00	100,300.00	104,410.00	104,740.00	225,362.73	229,109.45
8200	Administration Sylviculture	98,460.00	100,300.00	104,410.00	104,740.00	225,362.73	229,109.45
84	Tourisme	7,130.00	1,000.00	4,900.00	1,200.00	4,207.70	1,060.40
840	Tourisme	7,130.00	1,000.00	4,900.00	1,200.00	4,207.70	1,060.40
8400	Administration	7,130.00	1,000.00	4,900.00	1,200.00	4,207.70	1,060.40
89	Autres exploitations artisanales	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
890	Autres exploitations artisanales	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
8903	Exploitation pierres nacrées	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
9	FINANCES - IMPÔTS	64,880.00	2,293,885.00	48,600.00	2,220,705.00	438,302.03	2,578,404.76
91	Impôts	2,229,005.00		2,172,105.00		2,140,102.73	
		14,520.00	2,043,200.00	7,450.00	1,951,440.00	21,010.03	2,279,690.54

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
910	Impôts	14,520.00	2,043,200.00	7,450.00	1,951,440.00	21,010.03	2,279,690.54
9100	Impôts directs des personnes physiques (PPH)	14,000.00	1,678,700.00	6,800.00	1,614,090.00	19,139.46	1,947,245.34
9101	Impôts directs des personnes morales (PM)	50.00	107,700.00	150.00	104,650.00	1,396.10	56,189.50
9102	Autres impôts directs	470.00	256,800.00	500.00	232,700.00	474.47	276,255.70
92	Conventions fiscales		3,500.00		2,900.00		3,734.00
920	Conventions fiscales		3,500.00		2,900.00		3,734.00
9201	Cantons et concordats		3,500.00		2,900.00		3,734.00
93	Péréquation financière et compensation des charges		27,670.00		88,000.00		161,112.00
930	Péréquation financière et compensation des charges		27,670.00		88,000.00		161,112.00
9302	Péréquation financière - Communes et ass. intercommunales		27,670.00		88,000.00		161,112.00
96	Administration de la fortune et de la dette		27,480.00	157,400.00	36,610.00	123,490.00	17,819.19
961	Intérêts		350.00	10,020.00	50.00	11,020.00	319.74
9610	Intérêts actifs			10,020.00		11,020.00	12,477.43
9611	Intérêts passifs		850.00		50.00		12,477.43
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	26,620.00	147,350.00	36,510.00	122,420.00	17,494.45	103,990.00
9630	Biens immobiliers corporels du PF	26,620.00	147,350.00	36,510.00	122,420.00	17,494.45	103,990.00
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	10.00	30.00	50.00	50.00	5.00	17.50
9690	Placements financiers du PF	10.00	30.00	50.00	50.00	5.00	17.50
97	Redistributions		250.00		150.00		281.50
971	Redistributions		250.00		150.00		281.50
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		250.00		150.00		281.50
99	Postes non répartis	22,880.00	61,865.00	4,540.00	44,725.00	399,472.81	17,101.79
999	Closure	22,880.00	61,865.00	4,540.00	44,725.00	399,472.81	17,101.79
9991	Financements spéciaux et fonds du capital propre	22,880.00	4,540.00			396,401.13	17,101.79

7. Compte des investissements

7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DÉPENSES	Budget 2025			Budget 2024			Comptes 2023		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
50 Immobilisations corporelles	320'000.00	-	202'000.00	-	-	-	-	-	766'773.45
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	20'000.00	-	20'000.00	-	-	-	-	-	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57 Subventions des investissements à redistr.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
58 Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	33'292.52
5 Total dépenses	340'000.00	-	222'000.00	-	-	-	-	-	800'065.97
RECETTES	Budget 2025			Budget 2024			Comptes 2023		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
60 Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	374'800.00
61 Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
65 Report de participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistr.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
68 Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-	-	-	210'000.00
6 Total recettes	-	-	-	-	-	-	-	-	584'800.00
CLÔTURE	Budget 2025			Budget 2024			Comptes 2023		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
590 Report au bilan des recettes	-	-	-	-	86'000.00	-	-	-	584'800.00
690 Report au bilan des dépenses	-	340'000.00	-	-	222'000.00	-	-	-	800'065.97

Commentaires :

Les dépenses pour l'année prochaine seront plus importantes que pour le dernier budget, notamment avec la réfection des chemins agricoles communaux. La première étape du projet sera effectuée dès le printemps 2025, avec une campagne d'analyses de la pollution des enrobés existants et les mesures des HAP. Un camion déflectographe viendra également réaliser des mesures afin d'éviter des dépassements budgétaires. Avec ces analyses, le bureau RWB Jura SA pourra demander des offres et chiffrer précisément les coûts qui seront validé lors d'une assemblée communale ultérieure l'année prochaine. Un montant supplémentaire de 200k a également été imputé sur le budget si certaines parties peuvent déjà être attaquées dès l'automne prochain. Concernant ce projet, il faut également savoir qu'il existe des subventions cantonales et fédérales qui peuvent couvrir jusqu'à 63% des coûts, comme nous sommes en zone de montagne. Un projet global de l'entretien des routes sera également préparé afin d'effectuer des demandes complémentaires à d'autres organismes privés pour tenter de réduire encore les coûts pour la Commune.

Pour les immobilisations incorporelles, seul le nouveau plan général d'alimentation en eau (PGA) figure au budget (20k).

7.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2025 – 2029

N°	Investissements	2025	2026	2027	2028	2029
1	Chemins ruraux - 1ère étape					
1	Honoraires bureau ing., analyses et camion déflectographie	120'000				
2	Mise en place du plan général l'alimentation en eau	20'000				
3	Chemins ruraux - réfection des chemins ruraux	200'000	600'000	600'000	600'000	600'000
4	Crèche/UAPE - mobilier/installations		75'000	75'000		
5	Bâtiment communal		750'000	750'000		
6	Assainissement bâtiments communaux		100'000	100'000		
7	PGEF					
	Application du plan pour les eaux usées				100'000	
	Total	340'000	1'525'000	1'425'000	700'000	700'000

7.3 Compte des investissements

Aperçu du compte d'investissements selon les fonctions

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
6	TRAFFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS						
61	Circulation routière			202,000.00	36,000.00	121,940.00	121,940.00
615	Routes communales			202,000.00	36,000.00	121,940.00	121,940.00
6150	Routes communales			202,000.00	36,000.00	121,940.00	121,940.00
6150.50	Réfection chemins communaux			100,000.00	100,000.00	121,940.00	121,940.00
6156.50	Éclairage public LED			92,000.00	46,000.00	40,000.00	40,000.00
6156.63	Subventions cantonales éclairage LED traversée du village						
6156.63601.00	Subventions autres éclairage LED traversée du village						
6158.50	Etude bâtiments d'exploitation 66b			10,000.00			
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TER						
7100.52903.00	Plans d'alimentation en eau (PGE)			20,000.00	20,000.00	678,125.97	584,800.00
72	Assainissement des eaux					657,016.52	93,325.97
720	Assainissement des eaux					657,016.52	534,800.00
7200	Administration					657,016.52	584,800.00
7200.50302.00	Assainissement SNEP- Etape 1 (réfection chemin)					12,886.15	12,886.15
7200.50302.03	Assainissement SNEP - Etape 3 (SNEP Phragmitine)					487,539.45	487,539.45
7200.50302.04	Mise à ciel ouvert du Mery					61,907.50	61,907.50
7200.50302.05	Assainissement SNEP- diverses factures					61,380.90	61,380.90
7200.58043.00	REDIP années antérieures					33,292.52	33,292.52
7200.60403.00	Subventions ECA et RCJU					374,800.00	374,800.00
7200.68032.00	Dons et recettes revitalisation SNEP+1					210,000.00	210,000.00
7710.50305.00	Jardin du Souvenir					21,109.45	21,109.45

Compte	Libellé		Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE		120,000.00	120,000.00	120,000.00	120,000.00	120,000.00	120,000.00
81	Agriculture		120,000.00					
812	Améliorations structurelles		120,000.00					
8120	Administration améliorations structurelles		120,000.00					
8120.50100.00	Chemins ruraux		120,000.00					
9	FINANCES - IMPÔTS		120,000.00	86,000.00	222,000.00	584,800.00	584,800.00	800,065.97
99	Postes non répartis		120,000.00	136,000.00	222,000.00	215,265.97	215,265.97	
999	Closure		120,000.00	86,000.00	222,000.00	584,800.00	584,800.00	800,065.97
9990	Compte général		120,000.00	86,000.00	222,000.00	584,800.00	584,800.00	800,065.97
9990.59000.00	Investissements du PA - recettes reportées au bilan		120,000.00	86,000.00	222,000.00	584,800.00	584,800.00	800,065.97
9990.69000.00	Investissements du PA - Dépenses reportées au bilan		120,000.00	222,000.00	222,000.00			

8. Annexes au budget annuel

8.1 Annexes A) et B) au budget annuel

A) Règles régissant la présentation des comptes

Lettre a) uniquement lors de la présentation des comptes annuels

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.
- Tableau des immobilisations un délai est accordé jusqu'à la clôture des compte 2021 pour l'élaboration du tableau des immobilisations

Lajoux, le 18 décembre 2024

Au nom de la commune mixte de Lajoux

L'administrateur des finances :



8.2 Annexe C) au budget annuel

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres sera intégré à la présentation des comptes dès 2020 et lors de l'établissement du budget 2022.

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous capitaux de tiers (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la LGEaux³. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

26000 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

³ LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2025										Capitaux propres au 31 décembre 2025									
Changement intervenus pendant l'exercice										Changement intervenus pendant l'exercice									
Motif de l'augmentation					Motif de la diminution					Motif de l'augmentation					Motif de la diminution				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	CHF	Libellés	CHF	CHF	
2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre		488'570.01		Attributions aux FS, capitaux propres	30'840.00		Prélèvements sur les FS, capitaux propres			0.00	2900						Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	519'410.01	
29000.00 Compte général		0.00	35100.00		0.00	45100.00				0.00	29000.00	Compte général							
29001.00 Service d'incendie et de secours		20890.41	35101.00	Résultat SIS	220.00	45101.00				0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours							
29002.00 Assainissement des eaux		19'852.49	35102.00	Résultat Assainissement des eaux	0.00	45102.00				0.00	29002.00	Assainissement des eaux							
29003.00 Approvisionnement en eau		95'470.48	35103.00	Résultat Approvisionnement en eau	0.00	45103.00				0.00	29003.00	Approvisionnement en eau							
29004.00 Déchets		35733.38	35104.00	Résultat déchets	4'320.00	45104.00				0.00	29004.00	Déchets							
29006.00 Forêts		56455.45	35106.00	Attributions aux fonds forestiers	200.00	45106.00				0.00	29006.00	Forêts							
29009.10 Entretien des chemins, drainages et aut.		36998.35	35109.10	Résultat Entretien chemins + attribution de rains	8'148.00	45109.10				0.00	29009.10	Entretien des chemins, drainages et aut.							
29009.20 Amélioration et entretien des pâtures		49'169.25	35109.20	Alimentation fonds entretien pâtures	3'500.00	45109.20				0.00	29009.20	Amélioration et entretien des pâtures							
29009.30 Energie		0.00	35109.30	Résultat efficacité énergétique	8'070.00	45109.30				0.00	29009.30	Energie							
29009.40 Correction des cours d'eau		0.00	35109.40	Résultat correction des cours d'eau	6'050.00	45109.40				0.00	29009.40	Correction des cours d'eau							
2930 Préfinancements / maintien de la valeur		0.00		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	40'450.00		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres			0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur							
29302.00 Assainissement des eaux / maintien de la valeur		0.00	38932.00		29150.00	48932.00				0.00	29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur							
29303.00 Approvisionnement en eau / maintien de la valeur		0.00	38933.00		10'950.00	48933.00				0.00	29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur							
Capitaux propres au 1er janvier 2025										Capitaux propres au 31 décembre 2025									
Motif de l'augmentation					Motif de la diminution					Motif de l'augmentation					Motif de la diminution				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	CHF	Libellés	CHF	CHF	
2940 Réserve de politique budgétaire		550'000.00		Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00		Prélèvements de la réserve de politique budgétaire			0.00	2940						Réserve de politique budgétaire	550'000.00	
29400.10 Compte général		550'000.00	38940.00		0.00	48940.00				0.00	29400.00	Compte général							
29600 Réserve liée au retraitement des placements financiers du PF		396'127.05		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960						Réserve liée au retraitement des placements financiers du PF	396'127.05	
29600.00 Prêt à court terme		396'127.05															Prêt à court terme	396'127.05	
2990 Résultat annuel - excédent/découvert du bilan		578'576.30	29900	Excédent (+)	0.00	29900				-61'165.00	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan							
29900.00 Compte général		578'576.30								-61'165.00	29990.00	Compte général							

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Comme tous les financements spéciaux bouclent avec un excédent de produits ou à l'équilibre, le montant devrait augmenter. Attention toutefois aux résultats sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement des eaux, qui vont boucler le premier exercice comptable en 2024. Nous aurons après ce premier bouclage une idée plus précise si les taxes sont liées aux coûts.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

n/a

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

n/a

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Création des fonds de maintien de la valeur avec les nouveaux règlements sur les eaux usées et l'approvisionnement en eau.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Pas de mouvement pour ce compte.

f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Les réserves liées au retraitement des placements du patrimoine financier seront transférées aux fonds propres en 2026, soit 5 ans après leur création.

g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

L'excédent au bilan devrait encore diminuer l'année prochaine à la suite de la perte prévue pour 2025.

8 Proposition du Conseil communal/municipal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux :

OUI :

NON :

Commentaires :

Le Conseil communal propose à l'assemblée de maintenir une quotité d'impôts à 2.20.

b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière :

OUI :

NON :

Commentaires :

Le Conseil communal propose de garder la taxe immobilière inchangée au taux de 1.5 % de la valeur officielle.

c) Approbation des taxes communales :

OUI :

NON :

Commentaires :

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter les taxes comme proposées, seule la taxe pour les déchets subit une modification, avec une baisse de CHF 100 et à CHF 90. Le nouveau règlement pour la gestion des eaux de surface étant obligatoire, la marge de manœuvre pour une commune est infime et les possibilités de modifications ont été étudiées afin de trouver la meilleure solution.

d) Approbation du budget 2025, qui se compose comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	22'880.00	61'865.00
	Excédent de revenus/charges	38'985.00	-
900	Compte général	-	61'865.00
	Excédent de revenus/charges	61'865.00	-
90100.10	FS «secours incendie (SIS) »	110.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	110.00
90100.20	FS «assainissement et traitement des eaux »	-	-
	Excédent de revenus/charges	-	-
90100.30	FS «approvisionnement en eau potable »	-	-
	Excédent de revenus/charges	-	-
90100.40	FS « gestion des déchets »	3'170.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	3'170.00
90100.90	FS «Energie»	8'070.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	8'070.00
90100.92	Autres FS « Cours d'eau »	6'050.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	6'050.00
90100.94	Autres FS « Chemins ruraux (AF) »	5'480.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	5'480.00

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver le budget relatif à l'exercice 2025.

Au nom de la commune mixte de Lajoux :

François Brahier Jeckelmann
Maire

Céline Michel
Secrétaire communale

Sylvain Hulmann
Administrateur des finances



Lajoux, le 18 décembre 2024

9 Approbation du budget

L'organe compétent de Lajoux a approuvé le budget 2025 en date du 18 décembre 2024 conformément à la proposition du Conseil communal du 9 décembre 2024.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Au nom de l'organe compétent pour approuver le budget :

Clovis Brahier

Président

Céline Michel

Secrétaire



Lajoux, le 18 décembre 2024